

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS296

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 206, après le mot :

« travail »

insérer le mot :

« effectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.